

Destinataires

Maires

Les Présidents
de Communauté de communes

Nos réf.

AB/LS/JU/SC/04

Objet :

Dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti

Beauvais,

Le 9 mars 2010

Monsieur le Maire,

Nous tenons à attirer votre attention sur un dispositif fiscal spécifique aux jeunes agriculteurs et qui a trait au dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti.

Les jeunes agriculteurs installés depuis 1995 bénéficient d'un dégrèvement pris en charge par l'Etat à hauteur de la moitié.

La collectivité peut décider de mettre en place un dégrèvement total sur une période allant d'un an à cinq ans maximum.

L'application de ce dégrèvement dépend, toutefois, d'une délibération de la commune ou du groupement de communes devant intervenir avant le 30 septembre au plus tard de l'année au cours de laquelle le jeune s'installe.

Cette délibération doit, une fois prise, être impérativement déposée en Préfecture (une copie pourra également nous être envoyée ainsi qu'au centre fiscal).

Bien souvent, dans nos villages, l'agriculture constitue une des seules activités économiques existantes. Aussi, tout ce qui concourt à maintenir dans nos communes le plus grand nombre d'actifs est le bienvenu.

...

Cette mesure n'est pas neutre, il est vrai, pour le budget communal et Intercommunal : elle représente, en effet, une charge financière assumée en définitive par la collectivité.

Cependant, elle contribue à pérenniser la profession d'agriculteurs dont le nombre de jeunes installés est en constante diminution.

C'est pourquoi, si vous souhaitez les aider, délibérer en faveur des jeunes agriculteurs, en sera le meilleur témoignage.

Par ceci, vous participez au maintien du tissu rural au sein de la commune, dans laquelle vous jouez un rôle actif.

En vous remerciant par avance de votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président des JA 60,



Jean-François MORVILLERS

Le Président de la FDSEAO,



Luc SMESSAERT

Merci de votre soutien.

Très sincèrement.

PJ. Liste des communes de l'Oise ayant délibéré en faveur du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.